

0911076801

DATE DEPOT :	2009-12-28
NUMERO DE DEPOT :	110768
N° GESTION :	1955B02883
N° SIREN :	552028839
DENOMINATION :	BANQUES POPULAIRES PARTICIPATIONS
ADRESSE :	5 R LEBLANC 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/08/26
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)
	COOPTATION D'ADMINISTRATEUR(S)

55B283
EC du 26/8/09 : EC-DO

Banques Populaires Participations
Société anonyme au capital de 5 326 190, 90 euros
5, rue Leblanc 75015 Paris
552 028 839 RCS Paris

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
28 DEC. 2009
N° DE DÉPOT 110768

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 AOUT 2009

(...)

Démission d'un administrateur – Cooptation d'un administrateur et d'un censeur

Avant de passer à l'examen des points à l'ordre du jour, le Président informe le Conseil de la démission de M. Gonzague DE VILLELE, qui a rejoint la Banque Populaire Val de France, représentée au Conseil par Gérard BELLEMON, son Président.

Il propose au Conseil de coopter M. Jean-Michel LATY, Directeur général de BRED-Banque Populaire, actuellement présent que qualité de censeur. M. Jean-Michel LATY confirme au Conseil qu'il accepte ces fonctions.

✓ Délibération

Le Conseil d'administration

Vu l'article 10 des statuts,

- prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de M. Gonzague DE VILLELE,

- décide de coopter en qualité d'administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, Monsieur Jean-Michel LATY.

Cette nomination sera soumise à la ratification de l'Assemblée générale

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Le Président propose ensuite au Conseil de coopter en qualité de censeur, M. Jacques RAYNAUD, Président du Conseil d'administration de la Banque Populaire Centre Atlantique.

Il précise que l'on veillera, lorsqu'un mandat sera libéré par un Président, à nommer un directeur général au Conseil.

✓ Délibération

Le Conseil d'administration,

Vu l'article 19 des statuts,

Suite à la nomination de M. Jean-Michel LATY en qualité d'administrateur,

Décide de coopter en qualité censeur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, Monsieur Jacques RAYNAUD.

Cette nomination sera soumise à la ratification de l'Assemblée générale

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

(...)

Extrait certifié conforme
Paris, le 22 octobre 2009

Didier Banquy,
Secrétaire Général